

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2012 - Décision modificative n°14 - Budget Principal et Budgets
Annexes - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à quelques inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°14, dernière décision de l'exercice pour la section d'investissement qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	11 322 218,54	11 667 856,14	5 996 578,29	3 335 355,64	5 325 640,25	8 332 500,50
Section de Fonctionnement	11 448 878,71	11 448 878,61	5 293 059,17	8 299 919,32	6 155 819,54	3 148 959,29
TOTAUX	22 771 097,25	23 116 734,75	11 289 637,46	11 635 274,96	11 481 459,79	11 481 459,79
Résultat	345 637,50		345 637,50			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	23 116 734,75	23 116 734,75	11 635 274,96	11 635 274,96	11 481 459,79	11 481 459,79

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, cette décision s'élève en recettes à 23.116.734,75 € et en dépenses à 22.771.097,25 €, d'où un excédent net de 345.637,50 € résultant de la contraction entre d'une part, un total de recettes non utilisées en dépenses pour 451.271,40 € dont 24.414,15 € se situant sur le Budget annexe de l'opération d'aménagement du Quartier du Lac, somme qui sera reversée au Budget Principal à la clôture de cette opération et 426.857,25 € se situant au Budget annexe Abattoir et provenant du remboursement par la Régie Abattoir du fonds de roulement qui lui a été accordé en 1990 et d'autre part, une dépense globale de 105.633,90 € à constater au titre de créances éteintes au Budget annexe de clôture des Parcs publics de stationnement, dépense financée par l'excédent laissé, dans ce budget, en instance d'affectation au Budget Supplémentaire 2012.

Les mouvements réels s'établissent, en recettes, à 11.635.274,96 € et, en dépenses, à 11.289.637,46 €. Quant aux mouvements d'ordre, ils s'équilibrent, en recettes et dépenses, à un montant de 11.481.459,79 €.

Dans les mouvements d'ordre, figurent pour l'essentiel :

- au budget Principal :
- un ajustement à la hausse du prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement (+2.061.585 €) en vue d'autofinancer un complément de subvention d'équipement de 1.000.000 € en faveur du Budget annexe de la ZAC des Quais à Floirac, 1.011.585 € de complément de crédit, pour couvrir, à partir d'une reprise de provision constituée sur exercices antérieurs, des dépenses de pose, rénovation et renouvellement d'hydrants, effectuées sur l'année 2012 et 50.000 € pour réaliser une étude stratégique de stationnement ;
- 1.644.881,99 € d'écritures d'ordre patrimoniales avec essentiellement le basculement, en comptes d'immobilisation, d'avances sur commandes d'immobilisations corporelles concernant la ZAC Quartier Mairie de Bègles et la ZAC Centre Ville de Pessac ;
- un ajustement à la baisse à hauteur de 591.074,24 € des écritures d'ordre afférentes à un contrat de crédit long terme renouvelable, inscrites dans la DM n°1 adoptée par délibération n°2012/0087 du 17 février 2012,

Le tout s'équilibrant entre les deux sections à hauteur de 3.115.392,75 €.

▪ au Budget annexe Assainissement :

- des ajustements à la baisse de dotations aux amortissements s'équilibrant entre les deux sections à -30.670,56 € et d'écritures d'ordre afférentes à un contrat de crédit long terme renouvelable s'équilibrant à -280.000 € sur la section d'investissement, soit un total, toutes sections, de -310.670,56 €.

▪ au Budget annexe Transports :

- des écritures relatives à des intégrations et cessions de terrains, des ajustements à la baisse (-607.610,02 €) d'écritures d'ordre afférentes à un contrat de crédit long terme renouvelable ainsi que des mouvements de régularisation sur le stock de pièces de rechange mises à disposition du délégataire TBC, le tout s'équilibrant entre les deux sections à 2.323.734,31 €.

- o au Budget annexe Abattoir :
- dans la perspective de la clôture définitive du Budget annexe Abattoir, l'apurement des valeurs nettes comptables des immobilisations de l'abattoir pour 3.164.294,57 €, immobilisations démantelées afin de libérer le site en vue de sa rétrocession ultérieure à l'EPA Bordeaux Euratlantique (arrêté préfectoral du 23 avril 2012) en reprenant, telle que la possibilité est prévue par l'article L.2311-6 du CGCT, le financement sur le solde de l'excédent d'investissement apparaissant dans cette section et ce, conformément à l'accord donné, à titre dérogatoire et exceptionnel, par le Directeur Général des Finances Publiques par courrier reçu le 19 décembre 2011.
Le tout s'équilibre entre les deux sections à 6.328.589,14 €.

- o au Budget annexe ZAC :
- des écritures afférentes à des mouvements de stock de terrains aménagés à hauteur de 24.414,15 € concernant l'Opération d'aménagement du Quartier du lac à Bordeaux-Nord.

Dans les mouvements réels figurent pour l'essentiel :

- au Budget Principal :

En dépenses d'investissement :

- au chapitre 020
- Un apurement du solde du crédit des dépenses imprévues (-2.063.616,11€) avec en corollaire une réduction des prévisions d'emprunt à due concurrence ;
 - o au chapitre 16
- Un ajustement à la hausse de 591.074,24 € des mouvements réels afférents à un contrat de crédit long terme renouvelable, inscrits dans la DM n°1 adoptée par délibération n°2012/0087 du 17 février 2012 ;

- au chapitre 204
 - o une somme de 1.000.000 € à titre de subvention d'équipement complémentaire du Budget Principal au Budget annexe ZAC des Quais à Floirac pour être en mesure d'apporter à ce dernier budget la part de subvention correspondante lors de la comptabilisation de produit de cession de terrains aménagés ;
- au chapitre 21
- le crédit complémentaire déjà cité plus haut de 1.011.585 € pour couvrir les dépenses exposées, sur l'année 2012, au titre de la pose, la rénovation et le renouvellement d'hydrants,
- un crédit complémentaire de 2.000.000 € pour alimenter les crédits de réserves foncières à partir du surplus de produit de cessions excédant la prévision de recettes inscrite au Budget Primitif 2012 ;
- la réaffectation en dépenses sur la ligne du Pont Jacques Chaban-Delmas du remboursement (1.316.706,70 €) par le titulaire du marché de réalisation de cet ouvrage et d'un cotraitant d'une partie de l'avance de démarrage versée pour ce chantier ;
- le financement, par redéploiement de crédits, d'un premier acompte de 1.262.694 € à verser par la CUB à LISEA/COSEA pour la réalisation de l'élargissement du pont René Coty à Ambarès avec la création d'un « parvis » composé d'une partie circulation routière et d'une partie parvis réservée aux circulations douces et totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Dans le cadre du projet de LGV Tours/Bordeaux, LISEA/COSEA est, en effet, tenu d'assurer le rétablissement des voiries intersectées par la LGV et notamment du pont René Coty, à l'identique et à proximité immédiate du pont existant

La commune, la CUB et RFF ont souhaité que soit saisie l'opportunité de ces rétablissements pour élargir le pont précité, travaux devant absolument être achevés en 2013.

En recettes d'investissement :

Il peut être relevé notamment :

- au chapitre 024, le relèvement des produits de cession de l'année de 2.000.000 € ;
- au chapitre 16, l'annulation de prévisions d'emprunt pour un total de 2.480.447,84 € ;
- au chapitre 23, la comptabilisation du remboursement d'une partie des avances de démarrage précitées (1.316.706,70 €) relatives au pont Jacques Chaban-Delmas.

En dépenses de fonctionnement :

Il peut être signalé notamment :

- Au chapitre 011, financé par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues, l'ouverture d'un crédit global de 2.211.094,16 € pour assurer le paiement avant la fin de l'année des primes d'assurances relatives au pont Jacques Chaban-delmás à raison de 2.075.820 € au titre de la « Garantie Dommages », de 20.071,26 € de complément à la prime "Responsabilité Civile Maître d'ouvrage (RC MO)" et de 115.202,90 € de complément à la prime "Tous Risques Chantiers (TRC) ».
- au chapitre 68, la mise en dotation aux provisions (de type semi-budgétaire) pour risques et charges de fonctionnement courant, conformément à la décision prise par délibérations du Conseil de Communauté n°2012/0178 du 13 avril 2012 et n°2012-0567 du 28 septembre 2012, d'une indemnité compensatrice d'entretien de 1.082.655 € versée, sous forme libératoire, par le Département de la Gironde et correspondant à dix ans d'entretien de sections et ouvrages transférés à la CUB (17,749 km de voirie et 6 ouvrages d'art), la recette étant comptabilisée, par ailleurs, au chapitre 77 à l'article 7718 ;

En recettes de fonctionnement :

Outre la recette précitée du Département de la Gironde, il convient, pour l'essentiel, de relever le recalage opéré respectivement au chapitre 73 et au chapitre 74 en fonction des dotations définitives attribuées à la CUB au titre, d'une part, du Fonds National de garantie de Ressources (FNGIR) et d'autre part, de la Dotation de Compensation des Ressources de Taxe Professionnelle.

En conformité avec les dispositions prévues au XII de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 (n°2011-1978 du 28 décembre 2011), les montants de dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle - garantie individuelle de ressources (DCRTP-GIR) notifiés à la Communauté, en mars 2012, ont fait l'objet d'une actualisation afin de tenir compte des dégrèvements ordonnancés et des rôles supplémentaires émis jusqu'au 30 juin 2011, ainsi que des redressements opérés par les services fiscaux sur les bases de la taxe professionnelle de 2010. Ces montants tiennent également compte, le cas échéant, de certaines erreurs signalées à l'administration ou identifiées par elle.

Ainsi, la dotation de FNGIR notifiée en mars dernier à hauteur de 61.050.130 € a été portée à 62.748.560 €, soit une majoration de 1.698.430 € et la DCRTP a été ramenée de 35.181.114 € à 34.555.942 €, soit une diminution de 625.172 €, se traduisant, au final, par un produit net supplémentaire de 1.073.258 €.

- au Budget Annexe Assainissement :

En section d'investissement :

- Un ajustement à la hausse, s'équilibrant en dépenses et recettes, à 607.610,02 € des mouvements réels afférents à un contrat de crédit long terme renouvelable, inscrits dans la DM n°1 adoptée par délibération n° 2012/0087 du 17 février 2012.

- au Budget Annexe Transports :

En section d'investissement :

- Un ajustement à la hausse, s'équilibrant en dépenses et recettes, à 607.610,02 € des mouvements réels afférents à un contrat de crédit long terme renouvelable, inscrits dans la DM n°1 adoptée par délibération n° 2012/0087 du 17 février 2012.

En dépenses de fonctionnement :

Pour l'essentiel, il peut être noté l'ouverture d'un crédit de 3.500.000 € financé par un complément de recettes de même montant attendu du versement transports, ce crédit étant destiné à couvrir les effets, sur 2012, de l'accord transactionnel et d'autres dépenses comme les renforcement de l'offre de la ligne 84 et de mobibus, ces dépenses étant à rattacher à l'exercice en cours.

- au Budget Annexe de clôture des Parcs de stationnement :

En dépenses d'investissement et de fonctionnement :

Un crédit de 105.633,90 € est ouvert pour enregistrer des créances éteintes à hauteur de 105.633.80 € en section d'investissement (participation pour non réalisation de places de stationnement) et de 0,10 € en section de fonctionnement.

- au Budget annexe Abattoir :

En recettes d'investissement :

Il peut être relevé, en recettes, le remboursement par la Régie Abattoir au Budget de la collectivité propriétaire de l'outil, du montant du fonds de roulement de 426.857,25 € qui lui avait été accordé initialement par délibération n°9 0/679 du 29 octobre 1990 à hauteur de 762.245,09 €, mais qui n'avait été finalement appelé par la Régie qu'à concurrence du montant aujourd'hui remboursé.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,

- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les crédits ouverts au budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois ainsi qu'aux décisions Modificatives adoptées depuis le début de l'exercice,
- Les crédits ouverts dans les différentes décisions modificatives ainsi qu'au Budget Supplémentaire adoptés depuis le début du présent exercice,
- Les délibérations du Conseil de Communauté n°2012 /0178 du 13 avril 2012 et n°2012-0567 du 28 septembre 2012 relatives au transfert complémentaire en pleine de propriété de routes départementales par le Département de la Gironde à la CUB.

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°14 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 23.116.734,75 € et en dépenses à 22.771.097,25 €, soit en excédent net de 345.637,50 € pour les motifs exposés dans le présent rapport.

Article 2:

De mettre, au Budget Principal, en provision pour risques et charges de fonctionnement courant, conformément à la décision prise par délibérations du Conseil de Communauté n°2012/0178 du 13 avril 2012 et n°2012-0567 du 28 septembre 2012, une indemnité compensatrice d'entretien de 1.082.655 € versée, sous forme libératoire, par le Département de la Gironde et correspondant à dix ans d'entretien des sections et ouvrages transférés à la CUB (17,749 km de voirie et 6 ouvrages d'art).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 DÉCEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2012

M. LUDOVIC FREYGEFOND